

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

Absent(e)s : Laurence Roux, Christel Berthod, Mathieu Sautel, Sébastien Pavé.

- **Secrétaire de séance :** Marlène Hager
- **Modification ordre du jour :** proposition acceptée de rajouter à l'ordre du jour la demande de l'association de sauvegarde des moulins de Campustelle et de mettre en délibération le sujet de l'adressage.
- **Approbation CR réunion du Conseil du 31/3/2017 :** Le compte rendu est approuvé.
- **Service Eau – Assainissement, contrat de prêt pour travaux Bise :** rappel des besoins mentionnés lors de l'établissement du budget : 50 000 € sur 15 ans et prêt relais de 250 000 € dans l'attente du solde des subventions, de la participation des futurs usagers de 1500 € et du FCTVA. Des consultations ont été faites auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de la Banque Postale. C'est cette dernière qui a fait la meilleure offre avec une proposition de prêt de 50 000 € sur 15 ans amortissement constant au taux de 1,5%, échéances trimestrielles et une proposition de prêt relais sur 2 ans au taux de 0,77%. Le Conseil autorise le maire à signer le contrat de prêt long terme. Le court terme sera sollicité un peu plus tard, le taux pourrait être inférieur. Pour info, pas de réponse à notre demande DETR, mais suite au point fait sur les attributions de subvention par le Conseil Départemental sur le contrat Ardèche et affluents amont 2015-2017, nous avons obtenu un accord de subvention de 25% soit 119 750 € sur un montant de travaux de 479 000 € qui s'ajoute aux aides de l'Agence de l'eau de 50 % pour la station et 30 % pour les réseaux.
- **Admission en non valeur de titres de recette :** Le trésorier public d'Aubenas propose d'admettre en non valeur (compte 6541) divers produits irrécouvrables concernant des créances au budget communal des années 2012 et 2013 pour un montant de 1486€ et des créances au budget du service eau - assainissement des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015 pour un montant de 793,83€. L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi notamment en cas de changement de situation financière des débiteurs. Le Conseil donne son accord.
- **Demande Département de participation au Fonds Unique Logement (FUL) :** Ce fonds est destiné à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Une participation de 0,4€ par habitant est sollicitée soit 116,40€ pour notre commune. Le Conseil donne son accord.
- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :** La politique de l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche décrite dans ce schéma est mise en œuvre par le syndicat mixte « Ardèche Claire » sur les 3 aspects suivants : la réduction des prélèvements en eau, le programme d'action pour prévenir les risques d'inondations (PAPI), l'identification et la préservation des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable. Il est demandé aux communes non adhérentes à Ardèche Claire une participation pour la mise en œuvre de ces actions, en fonction de la population soit 145,84 € pour Genestelle. Le Conseil donne son accord.
- **Sollicitation au Département de l'aide Dégel 2016-2017 :** Le coût pour la commune s'élève à 1714,70€ sur lesquels une aide de 50% est sollicitée auprès du Conseil Départemental.
- **Écoles : Intervention d'Ardèche Musique et Danse à l'école de Genestelle pour 2017-2018 :** Les interventions à l'école de Genestelle puis à St Joseph des bancs ont été très appréciées et il est proposé de les reconduire, cette année sur Genestelle. Le coût est de 720 € pour le RPI pour 15 séances de 1h. Le Conseil donne son accord.
- **CCBA transfert de la compétences « zones d'activités économiques » :** Cette compétence est du ressort des communautés de communes depuis le 1 janvier 2017. Les ZA concernées sont sur Aubenas : Ponson-Moulon, Ripotier haut, Ripotier bas, les Pradasses, les Tuileries, Bourdary, Moulon Inférieur ; sur Lachapelle sous Aubenas : Parc d'activité du Vinnobre, ZA de l'ex RD104 ; sur Lavilledieu : Les Persèdes et Lucien Auzias ; sur Saint Etienne de Boulogne : ZA de

l'Escrinet ; sur Saint Etienne de Fontbellon : ZA des Cigalières, ZA des champs ; sur St Joseph des bancs : ZA de la Prade, sur Saint Sernin : les Sagniers, les Crousasses, Mezeras, ZA de l'ex RD104 ; sur Ucel : ZA de Chamboulas. Le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts en conséquence et il est demandé aux communes de délibérer sur ce sujet. Le Conseil approuve cette modification de statut de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

- **CCBA, collecte ordures ménagères** : proposition de mise en place de plates formes béton avec système de maintien des conteneurs. Le coût de chacune est de 162,20 € dont 50 % à charge de la commune l'autre part étant prise en charge par la CCBA. Il est proposé d'acquérir 10 plates formes pour les points de collecte qui ne feraient pas l'objet d'un aménagement spécifique avec les panneaux d'information. Le Conseil donne son accord.
- **Cheminée médiévale de Campustelle** : l'association de sauvegarde des moulins de Campustelle représentée par son président Claude-Pierre Chavanon, souhaite faire une rénovation dans les règles de l'art de la cheminée médiévale de Campustelle, la seule en Ardèche présentant un ensemble complet. Le Département dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine propose d'accorder une aide financière pour les travaux estimés à 8000 €TTC, mais demande de trouver d'autres partenaires, notamment la commune qui pourrait participer symboliquement pour soutenir le dossier. Par 3 voix pour (dont celle du maire prépondérante), 3 voix contre et une abstention, il est décidé d'accorder 50€. Comme toute autre association qui sollicite une subvention, elle devra fournir quelques renseignements sur son fonctionnement (formulaire à remplir).
- **Plan d'adressage communal** : La commune a obtenu de la Région, via les coups de pousse du PNR une aide pour la mise en place d'une signalisation d'information locale (SIL) et doit auparavant bien définir les dénominations de chaque quartier et voie communale. Nous devons aussi, et c'est impératif pour l'installation de la fibre optique à chaque habitation, réaliser un plan d'adressage numérique avec coordonnées GPS sur lequel chaque maison a une adresse précise. Cet adressage facilite aussi l'accès pour la poste, les livraisons, les secours, les pompiers,... Il est proposé de confier ce travail à M Quemener de Signa -Concept pour un montant de 2400 €HT. Deux à trois journées sur le terrain lui sont nécessaires, accompagné d'une personne qui connaît bien tous les secteurs de la commune. Le coût du matériel pour le marquage des voies et de numéro d'adresse serait de l'ordre de 3000 € (hors pose). Le Conseil donne son accord.
- **Questions et infos diverses**
 - *écoles, plan d'équipement numérique* : Les institutrices du RPI ont répondu à un appel à projet pour un équipement numérique des 2 écoles (tablettes, vidéoprojecteur, écran) afin d'utiliser ces outils pour les apprentissages. Le coût estimé à 7000 € pour les 2 écoles serait subventionné à 50 %, et l'association des parents d'élèves pourrait participer.
 - *écoles : rythmes scolaires et TAP* : Le retour à la semaine de 4 jours pourrait être autorisé, mais on ne connaît pas encore les conditions ni la date de possible mise en place pour ceux qui souhaiteraient revenir aux rythmes antérieurs. Les institutrices et les parents d'élèves seraient favorables à ce retour à la semaine de 4 jours de scolarité. Dans ce cas les TAP seraient abandonnés.
 - *école, poste à pourvoir* : la personne en charge de l'accompagnement des enfants dans le bus ne renouvelle pas son contrat et nous devons trouver une personne pour la remplacer. Compte tenu de l'effectif important pour la prochaine année scolaire (25 élèves à Genestelle), l'aide d'une seconde personne pour assurer la surveillance cantine serait appréciée, voir la possibilité de faire 2 services. Par ailleurs, l'institutrice souhaiterait avoir quelques heures de personnel communal pour la surveillance d'un groupe d'élève hors de la salle de classe principale, la possibilité d'agrandir cette pièce étant impossible. Dans cette optique, le choix de la personne se ferait avec l'avis de l'institutrice, et une possibilité de contrat aidé type CUI serait recherchée. Ce sujet sera abordé lors du prochain Conseil d'École le 26 juin.
 - *Etude Fabriques-AP* : La restitution publique de l'étude aura lieu le mardi 11 juillet à 18h salle de Bise. Une prochaine application de cette étude sera l'aménagement du bourg de Genestelle avec l'intégration de la réserve incendie. Nous avons obtenu un accord de principe pour une

aide de la Région de 25% sur un montant de travaux de 151709 € soit 37927 €. Pas de réponse pour l'instant à notre demande DETR. Une demande d'établissement du dossier de permis de construire a été faite à Fabriques-AP. Cette étude se concrétisera aussi par la rénovation des calades de bise et l'aménagement d'un espace place publique à la fin des travaux en cours.

- *Randamont* : Marlène Hager a participé à l'Assemblée Générale et reste l'interlocutrice pour la commune.
- *Servitudes de passage* : des réseaux privés traversant la voie publique ont été découverts et remis en place lors des travaux sur Bise. Il serait utile de les répertorier sur un plan cadastral et de régulariser ces traversées par une servitude de passage. Les propriétaires seront sollicités pour remplir une demande à la commune.
- *Facturation Eau et Assainissement Genestelle* : Afin de fractionner les sommes demandées, il est proposé d'établir une facturation estimative intermédiaire. Les avis sont partagés et la secrétaire va réfléchir à l'intérêt de cette mise en place.
- *Infos travaux en cours* : sur Bise, les travaux d'AEP (ASA), d'assainissement et dissimulation réseaux se poursuivent. Le passage des réseaux et fourreaux a été réalisé sur la voie principale et 3 calades. Les travaux sur la montée de l'église démarrent. Une mono-couche de revêtement provisoire sera faite d'ici fin juin afin de limiter la poussière, le revêtement définitif sera fait à la fin des travaux. La finition des calades devrait avoir lieu en septembre tandis que démarreront les travaux de pose des coffrets et câbles électriques. Sur Genestelle, le schéma directeur AEP se poursuit. Après la réalisation des relevés et des plans, la pose de vannes de sectionnement et compteurs complémentaires, il y a eu la campagne de mesure montrant quelques fuites sur le réseau principal (pas de fuites sur les réseaux Conchis et Rochegude-Valgironne). Une recherche des fuites va être réalisée.
- *Défibrateurs* : Il y en a un à l'entrée de la mairie. Il est proposé d'en installer un sur Bise (local ASA), coût environ 1250 € avec quelques frais de maintenance (100 à 200 € sur 10 ans). A vérifier la tenue de l'appareil en extérieur.
- *Délégués pour la révision des listes électorales* : appel à la population : nous recherchons chaque année 2 fois 3 volontaires parmi lesquels sont désignés un délégué par le Tribunal de Grande Instance et un par l'administration. Il s'agit de valider les entrées et sorties des listes électorales deux fois par an.
- *Info communes nouvelles* : quelques rencontres ont eu lieu entre maires et adjoints de communes du secteur sur ce sujet des regroupements de communes. Antraïgues et Asperjoc souhaitent fusionner avant le prochain renouvellement des Conseils municipaux et verraient bien le secteur de Bise avec elles. Saint Andéol serait favorable à un regroupement versant Sandron avec St Joseph des bancs et Genestelle, aussi avec St Julien mais celle-ci n'est pas vraiment favorable aux regroupements. La commune de Genestelle étant tournée à la fois côté Sandron et côté Antraïgues, son maire a estimé qu'un regroupement des 5 communes pourrait être une solution permettant un meilleur débat et fonctionnement entre élus, et une professionnalisation des services administratifs et techniques. Ces projets pourraient être portés par les candidats aux prochaines élections municipales.
- *Info manifestations estivales* : toujours cette année en juillet et août les Lundis de bienvenue à Craux avec, organisé par Artichouette, une expo d'oeuvre dans le château visibles de l'extérieur par les fenêtres, le petit marché de Bise les mercredi soir avec les animations associées, le festival Artichouette les 1 et 2 septembre à Bise, la course pédestre Ardèche Run le 24 septembre (sur route fermée de Pont d'Aubenas à Antraïgues en passant par Craux, ainsi qu'une rando pédestre). Le détail de toutes ces manifestations est sur le site internet communal.
- *Cimetière de Genestelle* : l'entretien serait à améliorer
- *Captage du Moulin de Gleyzal* : A vérifier le respect des règles dans le périmètre étendu et l'entrée du local de captage afin d'éviter les risques de pollutions.

La séance est ensuite levée.